

Conférence organisée par l'Institut  
de Sciences Criminelles et de la Justice

# Les apports du décret du 25 février 2022 : Contribution à la promotion des modes de règlement amiable

**Lundi 2 mai 2022 - 18h à 19h30**  
université de Bordeaux, Pôle Juridique et Judiciaire,  
Amphi ELLUL

## Conférence assurée par

Aurélie Bergeaud-Wetterwald,  
enseignant-chercheur à l'université  
de Bordeaux

## Programme

- L'extension du préalable amiable obligatoire
- L'injonction à la médiation
- L'apposition de la formule exécutoire sur l'acte contresigné par avocats

## Modalités :

- Entrée gratuite pour les étudiants avec inscription obligatoire à [evenements-iscj@u-bordeaux.fr](mailto:evenements-iscj@u-bordeaux.fr)
- Formation ouverte à la formation continue des avocats - 1H30 - 85 euros
- Inscription via le lien ci-dessous :

<https://esup-pay.u-bordeaux.fr/evts/CONFERENCEISJC/ISCJCONFERENCE02052022>

ou ce QR code :



ISCJ / Institut de sciences  
criminelles et de la justice / Université  
de BORDEAUX